

Délibération n°  
2025-03-03-3

Séance du Conseil Municipal du 03-03-2025

Conseillers municipaux  
en exercice : 14

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Convocation en date du :  
25 février 2025

*Présents : Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Jean-Luc RAMONE, Pascal CROUSILLAC formant la majorité des membres en exercice.*

*Absents : Joël POUS*

Affichage en date du:  
25 février 2025

*Empêchés : Christian BENSEN, Christiane CHORTO, Christine DAYER, Mathilde VIDAL*

*Procurations : Mathilde VIDAL à Xavier de VOLONTAT, Christiane CHORTO à Francette CROS*

*Secrétaire : Pierre LABADIE*

**OBJET**

**Subvention annuelle aux associations du Comité des fêtes et du Pétanque Club Saint Laurentais**

Monsieur le Maire fait état des demandes de subventions formulées par les associations et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer aux associations les crédits suivants :

COMITE DES FETES	8000 €
PETANQUE CLUB	2000 €

**PRECISE** que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget M57 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonner le mandatement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 06/03/2025  
Reçu en préfecture le 06/03/2025  
Publié le  
ID : 011-211103510-20250303-D2025\_03\_03-3-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance,  
Pierre LABADIE

Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20250303-D2025\_03\_03\_3-DE